ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50445

Texte de la question

M. Gilles Carrez attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur l'annonce faite par le President de la Republique de rendre prioritaire la lutte contre l'illettrisme. La prevention de ce fleau passe par une prise en compte la plus precoce possible des troubles specifiques d'apprentissage du langage ecrit et oral. Les estimations les plus optimistes font etat de 8 % au moins d'enfants souffrant de dyslexie. Or, en l'absence de structures educatives adaptees, beaucoup de ces enfants ne parviennent pas a apprendre a lire et ecrire convenablement. En consequence, il souhaiterait savoir quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin de lutter contre cet aspect particulier de l'illettrisme.

Données clés

Auteur : M. Carrez Gilles
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50445
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1741